

# Valeurs seuils et délais d'assainissement pour les plantes problématiques sur la surface agricole utile

Le tableau suivant énumère les valeurs seuils et les périodes d'assainissement pour les plantes problématiques répandues sur les surfaces susmentionnées. La liste contient les espèces qui ont été évaluées par les autorités cantonales comme étant pertinentes pour la SAU et les espèces qui sont mentionnées dans l'ordonnance sur la libération (ODE, annexe 2) (exclue sont les espèces qui ne sont pertinentes que dans les plans d'eau). Une tolérance zéro a été établie pour les espèces exotiques qui causent des dommages importants à la santé, à l'environnement ou à l'économie.

Une tolérance zéro a également été établie pour les espèces exotiques qui peuvent être contrôlées avec un effort raisonnable. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée ou adaptée par les cantons. En outre, les liens vers les brochures d'Infoflora, Agroscope, AGRIDEA, FIBL, AGFF ou Cercle Exotique (CCE) avec les méthodes de lutte recommandées sont indiqués.

Ce tableau fait partie de la ligne directrice *Plantes problématiques et l'embroussaillage sur la SAU*.

<https://themes.agripedia.ch/fr/plantes-problematiques-et-embroussaillage>

Nom de l'espèce (latin)	Type de plante problématique	Seuils Prairies et cultures spécialisées	Seuils terres assolées	Seuils SPB (sauf jachères et ourlets) <sup>4</sup>	Seuils SPB : jachères et ourlets	Période d'assainissement	Recommandations pour la lutte
 <b>Cirse des champs</b> ( <i>Cirsium arvense</i> )	Plante problématique agricole	> 5 Foyers <sup>2</sup> par are	> 5 Foyers <sup>2</sup> par are	> 5 Foyers <sup>2</sup> par are	> 1 Foyer <sup>2</sup> par are (réduction des contributions selon les directives de réduction de l'OPD)	1-3 ans (contrôle au moyen d'un concept de contrôle)	<a href="#">AGRIDEA - Fiche thématique : Lutte contre le chardon des champs</a> <a href="#">AGFF-Merkblatt U11</a> <b>Attention :</b> Les espèces de chardon ayant une valeur écologique, comme le cirse des marais, ou le cirse maraîcher ne doivent pas être éliminées.
 <b>Fougère aigle</b> ( <i>Pteridium aquilinum</i> )	Plante problématique agricole	> 100 Pousses par are	–	> 100 pousses par are	–	1–3 ans	<a href="#">DigiPlanAlp - plantes problématiques dans les Alpes</a>
 <b>Solidages américains, incl. Les hybrides</b> ( <i>Solidago</i> spp.) <sup>5</sup>	néophyte invasif (liste noire)	>10% Deckungsgrad <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	1-3 ans (Mesures immédiates nécessaires)	<a href="#">Fiches thématique solidage Cercle Exotique (CCE)</a> <a href="#">Fiche thématique solidage nord-américains Infoflora</a>
 <b>Ronce d'Arménie</b> ( <i>Rubus armeniacus</i> )	néophyte invasif (liste noire)	> 1 Foyer <sup>2</sup> par 4 ares	> 1 Foyer <sup>2</sup> par 4 ares	> 1 Foyer <sup>2</sup> par 4 ares	> 1 Foyer <sup>2</sup> par 4 ares	1 an	<a href="#">Fiche thématique Ronce d'Arménie Infoflora</a>

Nom de l'espèce ( <i>latin</i> )	Type de plante problématique	Seuils Prairies et cultures spécialisées	Seuils terres assolées	Seuils SPB (sauf jachères et ourlets) <sup>4</sup>	Seuils SPB : jachères et ourlets	Période d'assainissement	Recommandations pour la lutte
<b>Renouées exotiques</b> ( <i>Reynoutria</i> spp.) <sup>5</sup>							
	néophyte invasif (liste noire)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Obligation de signalement et lutte selon concept de lutte <sup>1</sup>	<a href="#">Fiche thématique renouées exotiques Cercle Exotique (CCE)</a> <a href="#">Fiche thématique Renouées exotiques Infoflora</a>
<b>Ambroisie à feuilles d'armoïse</b> ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) <sup>5</sup>							
	néophyte invasif (liste noire)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Obligation de signalement et lutte selon concept de lutte	<a href="#">Fiche thématique Ambroisie à feuilles d'ar-moise Infoflora</a> <a href="#">AGRIDEA-Merkblatt: Problemunkräuter Ackerbau Aufrechtes Traubenkraut</a>
<b>Orpin stolonifère</b> ( <i>Sedum stoloniferum</i> )							
	néophyte invasif (watch list)	> 1 Foyer <sup>2</sup> par 4 ares	> 1 Foyer <sup>2</sup> par 4 ares	> 1 Foyer <sup>2</sup> par 4 ares	Tolérance zéro	Lutte selon concept de lutte	<a href="#">Fiche thématique Orpin stolonifère Infoflora</a> <a href="#">AGFF-Merkblatt U10</a>
<b>Rumex à feuilles obtuses</b> ( <i>Rumex obtusifolius</i> )							
	Plante problématique agricole	> 50% Taux de couverture <sup>3</sup>	> 100 plantes par are	> 100 plantes par are	> 20 plantes par are (réduction des contributions selon les directives de réduction de l'OPD)	1-3 ans (Mesures immédiates nécessaires)	<a href="#">AGFF-Merkblatt: Wiesenblacke und Alpenblacke – vorbeugen und bekämpfen</a> <a href="#">AGRIDEA-Merkblatt: Problemunkräuter Ackerbau Blacke</a>
<b>Impatiante glanduleuse</b> ( <i>Impatiens glandulifera</i> ) <sup>5</sup>							
	néophyte invasif (liste noire)	> 10 plantes par are	> 10 plantes par are	> 10 plantes par are	> 10 plantes par are	1 an	<a href="#">Fiche thématique impatiante glanduleuse Cercle Exotique (CCE)</a> <a href="#">Fiche thématique Impatiante glanduleuse Infoflora</a>
<b>Vergerette annuelle</b> ( <i>Erigeron annuus</i> )							
	néophyte invasif (liste noire)	> 30% Taux de couverture <sup>3</sup>	> 30% Taux de couverture <sup>3</sup>	> 10% Taux de couverture <sup>3</sup>	> 10% Taux de couverture <sup>3</sup>	1-3 ans (Mesures immédiates nécessaires)	<a href="#">Fiche thématique vergerette annuelle Cercle Exotique (CCE)</a> <a href="#">Fiche thématique Vergerette annuelle Infoflora</a>
<b>Souchet comestible</b> ( <i>Cyperus esculentus</i> )							
	néophyte invasif (liste noire)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Obligation de signalement et lutte selon concept de lutte <sup>1</sup>	<a href="#">Fiche thématique souchet comestible Agroscope</a> <a href="#">Fiche thématique Souchet comestible Infoflora</a> <a href="#">AGRIDEA-Merkblatt: Problemunkräuter Ackerbau Erdmandelgras</a>

Nom de l'espèce ( <i>latin</i> )	Type de plante problématique	Seuils Prairies et cultures spécialisées	Seuils terres assolées	Seuils SPB (sauf jachères et ourlets) <sup>4</sup>	Seuils SPB : jachères et ourlets	Période d'assainissement	Recommandations pour la lutte
<b>Sumac (<i>Rhus typhina</i>)<sup>5</sup></b>							
	néophyte invasif (liste noire)	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	1 an	<a href="#">Fiche thématique sumac Cercle Exotique (CCE)</a> <a href="#">Fiche thématique Sumac Infoflora</a>
<b>Folle avoine (<i>Avena fatua</i>)</b>							
	Plante problématique agricole	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	1 an	
<b>Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>)</b>							
	néophyte invasif (liste noire)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	1 an	<a href="#">Fiche thématique ailante Cercle Exotique (CCE)</a> <a href="#">Fiche thématique Ailante Infoflora</a>
<b>Vergerette du Canada et de Sumatra (<i>Conyza canadensis</i>, <i>Conyza sumatrensis</i>)</b>							
	néophyte invasif	> 30% Taux de couverture <sup>3</sup>	> 30% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	1-3 ans (Mesures immédiates nécessaires)	Lutte identique à celle de la vergerette annuelle
<b>Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)</b>							
	néophyte invasif (liste noire)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	1 an	<a href="#">Fiche thématique Laurier-cerise Infoflora</a>
<b>Séneçons, indigènes (<i>Senecio</i> sp.) sans séneçon commun (<i>Senecio vulgaris</i>)</b>							
	Plante problématique agricole	>100 plantes par are	>100 plantes par are	>100 plantes par are	>100 plantes par are	1-3 ans	<a href="#">AGFF-Merkblatt: Unkräuter – Kreuzkräuter</a> <a href="#">DigiPlanAlp - plantes problématiques dans les Alpes</a>
<b>Bunias d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)</b>							
	néophyte invasif (liste noire)	> 10% Taux de couverture <sup>3</sup>	> 10% Taux de couverture <sup>3</sup>	> 10% Taux de couverture <sup>3</sup>	> 10% Taux de couverture <sup>3</sup>	1 an	<a href="#">Fiche thématique Bunias d'Orient Infoflora</a>

Nom de l'espèce ( <i>latin</i> )	Type de plante problématique	Seuils Prairies et cultures spécialisées	Seuils terres assolées	Seuils SPB (sauf jachères et ourlets) <sup>4</sup>	Seuils SPB : jachères et ourlets	Période d'assainissement	Recommandations pour la lutte
<b>Chiendent rampant</b> ( <i>Elymus repens</i> )							
	Plante problématique agricole	–	> 33% Taux de couverture <sup>3</sup>	–	> 33% Taux de couverture <sup>3</sup> (réduction des contributions selon les directives de réduction de l'OPD))	1 an (Mesures immédiates nécessaires)	<a href="#">AGRIDEA-Merkblatt: Problemunkräuter Ackerbau Quecke</a>
<b>Berce du Caucase</b> ( <i>Heracleum mantegazzianum</i> ) <sup>5</sup>							
	néophyte invasif (liste noire)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	1 an	<a href="#">Fiche thématique berce du Caucase Cercle Exotique (CCE)</a> <a href="#">Fiche thématique Berce du Caucase Infoflora</a>
<b>Robinier</b> ( <i>Robinia pseudoacacia</i> )							
	néophyte invasif (liste noire)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	1 an	<a href="#">Fiche thématique Robinier Infoflora</a>
<b>Abutilon de Théophraste</b> ( <i>Abutilon theophrasti</i> )							
	néophyte invasif (liste noire)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	1 an	<a href="#">Fiche thématique Abutilon de Théophraste Infoflora</a>
<b>Cornouiller soyeux</b> ( <i>Cornus sericea</i> )							
	néophyte invasif (watch list)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	1 an	<a href="#">Fiche thématique Cornouiller soyeux Infoflora</a>
<b>Buddléia de David</b> ( <i>Budd-leja davidii</i> )							
	néophyte invasif (liste noire)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	1 an	<a href="#">Fiche thématique buddléia de David Cercle Exotique (CCE)</a> <a href="#">Fiche thématique Buddléia de David Infoflora</a>
<b>Séneçon sud-africain</b> ( <i>Senecio inaequidens</i> ) <sup>5</sup>							
	néophyte invasif (liste noire)	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	Tolérance zéro	1 an	<a href="#">Fiche thématique séneçon sud-africain Cercle Exotique (CCE)</a> <a href="#">Fiche thématique Séneçon sud-africain Info Flora</a> <a href="#">AGFF-Merkblatt U7</a>

Nom de l'espèce (latin)	Type de plante problématique	Seuils Prairies et cultures spécialisées	Seuils terres assolées	Seuils SPB (sauf jachères et ourlets) <sup>4</sup>	Seuils SPB : jachères et ourlets	Période d'assainissement	Recommandations pour la lutte
<b>Armoise des frères Verlot</b> ( <i>Artemisia verlotiorum</i> )							
	néophyte invasif (liste noire)	> 8 Foyers <sup>2</sup> par are	> 8 Foyers <sup>2</sup> par are	> 8 Foyers <sup>2</sup> par are	> 8 Foyers <sup>2</sup> par are	1-3 ans	<a href="#">Fiche thématique Armoise des frères Verlot Infoflora</a>
<b>Véatré commun</b> ( <i>Veratrum album</i> )							
	Plante problématique agricole	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	–	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	>10% Taux de couverture <sup>3</sup>	3 ans	ÖAG-Merkblatt: <a href="#">Weisser Germer</a> DigiPlanAlp - plantes problématiques dans les Alpes
<b>Liserons</b> ( <i>Convolvulus arvensis</i> , <i>Calystegia sepium</i> )							
	Plantes problématique agricoles	–	>33% Taux de couverture <sup>3</sup>	–	> 33% Taux de couverture <sup>3</sup> (réduction des contributions selon les directives de réduction de l'OPD) -> Réglementation légale uniquement pour <i>Convolvulus arvensis</i>	1-3 ans (Mesures immédiates nécessaires)	AGRIDEA-Merkblatt: <a href="#">Problemunkräuter Ackerbau Ackerwinde</a>

<sup>1</sup> L'obligation d'annoncer et d'élaborer un concept de lutte n'existe pas dans tous les cantons. Cependant, un concept de lutte est recommandé partout, car les espèces végétales concernées ne peuvent être contrôlées efficacement que par des mesures à long terme.

<sup>2</sup> Foyer : 5 pousses par 10m<sup>2</sup> (selon OPD, Art.58 ourlets)

<sup>3</sup> Taux de couverture : proportion de la surface couverte par les parties aériennes des plantes de l'espèce lorsqu'elle est projetée verticalement.

<sup>4</sup> A noter : Les surfaces ne sont éligibles au type SPB „Vignobles présentant une diversité d'espèces naturelles“ que si la proportion de néophytes envahissants ne dépasse pas 5 % de la surface totale (OPD annexe 4, n° 14.1.6 b).

<sup>5</sup> Espèces exotiques envahissants interdits selon l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, annexe 2

 Réglementation dans l'OPD, Art. 58

#### Index des sources des images :

- a Entomologie/Botanik, ETH Zürich / Fotograf: Albert Krebs oder unbekannt
- d Pixabay, Hans Braxmeier
- e Pixabay, wikimedialimages
- f Pixabay, capri23auto
- g Pixabay, MayHokkaido
- h Pixabay, Uhd
- i Pixabay, Uwe\_t
- j Pixabay, Goran Horvat
- k Kanton Thurgau, Amt für Umwelt, Bildvorlagen Neophyten
- l Anja Gramlich, Agridea
- m www.neophyt.ch, Erwin Jörg
- n Agroscope, Olivier Huguenin-Elie
- o Werner Wieland